

## **Algues bleu-vert novembre 2008**

### **Bilan :**

À l'annonce du plan d'action du MDDEP en juin 2007, Eau Secours! a salué l'effort de sensibilisation et d'information, mais a dénoncé l'inaction dans le dossier des algues bleu-vert. L'information qui sera donnée aux citoyens permettra de mieux identifier et documenter l'état des cours d'eau affectés et ainsi de mieux protéger la santé de la population, mais les actions et interventions pour corriger la situation sont quasi inexistantes.

Suite au rendez-vous stratégique sur les algues bleu-vert tenue en septembre 2007, la Coalition était satisfaite de la décision du gouvernement de réglementer pour interdire les phosphates dans les détergents. Toutefois, la loi sera effective en 2010, ce qui fait perdre encore du temps quand on sait que la problématique prendra des années à se résoudre. Le gouvernement doit raccourcir les délais et imposer les mesures annoncées plus rapidement.

Eau Secours! s'interroge également sur l'exactitude de la méthode de compilation des lacs touchés par les cyanobactéries. À la place du système d'identification volontaire, un plan devrait être élaboré pour que des inspecteurs effectuent une tournée des plans d'eau ayant le nombre le plus élevé de riverains.

Déception en juin 2008. Le gouvernement annonçait que désormais, lors d'éclosion d'algues bleu-vert, les avis de santé publique ne seraient émis que lorsqu'il y a une restriction d'usage de l'eau. La population est ainsi privée d'informations nécessaires pour agir à temps afin de résoudre la problématique.

Fin septembre 2008, la ministre de l'environnement sort le bilan des plans d'eau touchés à l'été 2008. Avec la nouvelle méthode d'information, le nombre a diminué, ce qui ne veut pas dire que le problème est résolu. C'est plutôt inquiétant, car cet été il y a eu de nombreux plans d'eau qui n'avaient jamais été répertoriés antérieurement. En effet, 37 plans d'eau ont été affectés pour la première fois, ce qui laisse croire que la problématique s'étend et qu'il y a de grandes chances pour que ces plans d'eau soient touchés à nouveau l'été prochain.

### **Recommandations :**

Eau Secours! redemande un véritable plan d'action et que le gouvernement revoie sa façon d'informer la population. Ce plan pourrait comprendre, entre autres, les mesures suivantes :

- Il faut augmenter la largeur des bandes riveraines à un minimum de 10 mètres et

jusqu'à 30 mètres pour les cours d'eau protégés.

- Mettre en place une réglementation provinciale pour faire respecter les bandes riveraines et ainsi assurer une plus grande cohérence dans la protection de nos plans d'eau. Pour l'instant, chaque municipalité doit adopter son propre règlement.
- Raccourcir les délais pour les mesures annoncées.
- Octroyer un financement aditionnel et resserrer la réglementation pour les inspections des fosses septiques.
- Revoir le système d'identification des plans d'eau touchés.